



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0355

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) du territoire Saône Mont d'Or - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliot), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0355**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) du territoire Saône Mont d'Or - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or est un regroupement de 16 communes. C'est un établissement public de coopération intercommunale qui a pour objectif de mener des projets ou des actions que les communes ne peuvent réaliser seules. Il existe ainsi, depuis 1999, une convention d'animation économique entre la Communauté urbaine de Lyon et ce syndicat, qui prévoit l'exercice de 2 missions principales :

- accompagner les entreprises dans leurs projets, dans leurs démarches de développement par le biais d'actions individuelles ou collectives,
- impulser une dynamique économique au territoire.

a) - Objectifs

Depuis 2006, la Communauté urbaine de Lyon conduit une politique de management de la mobilité envers les zones d'emplois et les entreprises du territoire, afin de réduire la part autosoliste dans les déplacements domicile-travail. Cette action est déclinée principalement par la mise en place de plans de déplacements inter-entreprises (PDIE). Treize démarches ont été conduites qui produisent, sous certaines conditions, des effets incontestés : sur plusieurs zones, les comptages effectués montrent par exemple le taux d'usage de la voiture personnelle diminuant de 7 points, la pratique du covoiturage s'est intensifiée grâce au portail Grand Lyon, et des expérimentations de services de mobilité durable sont en cours.

Un des facteurs de réussite de ces actions tient au fait qu'on été installés des postes "d'animateurs mobilité" sur certaines zones. Ces postes, véritables relais entre les autorisations d'occupation temporaires, les collectivités et les entreprises favorisent le dialogue et le marketing de proximité, en encourageant l'utilisateur final, le salarié, à des changements de comportements de mobilité. Les évaluations montrent que les zones sans animateurs mobilité ont peu ou pas de résultats, alors que celles pourvues d'un poste en ont.

b) - Compte-rendu des actions réalisées

Le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement, de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or a lancé, depuis 2009, une démarche de PDIE, en partenariat avec des entreprises du territoire représentant environ 2 000 salariés, mais aussi en engageant des démarches collectives de mobilité avec d'autres générateurs de déplacements (lycées, collèges, centre-ville de Neuville sur Saône, hôpital, etc.).

Depuis 2 ans, un poste d'animateur mobilité a été mis en place et a permis de décliner de nombreuses actions concourant aux changements de comportements de mobilité : informations aux salariés, signature de convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), déploiement du covoiturage, mais aussi d'un dispositif plus léger de covoiturage spontané par la mise en place de totems, expérimentations d'un système de location de vélos longue durée, etc.

c) - Bilan

Les résultats de ce management de la mobilité ont été encourageants et au vu des enjeux de mobilité sur le territoire, un poste de conseiller doit être pérennisé afin de poursuivre le PDIE du Val de Saône et de lancer de nouvelles expérimentations avec les acteurs économiques locaux, telle la dynamisation d'un service de "covoiturage spontané", véritable levier de mobilité alternative.

Afin de poursuivre et de démultiplier ces actions, le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or sollicite le soutien financier de la Communauté urbaine pour poursuivre ce poste d'animateur mobilité sur la base du budget suivant :

	Montant (en €)
coût du poste d'animateur	44 087
financement du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or	20 301
financement des entreprises	6 786
subvention de la Communauté urbaine de Lyon	17 000

En vue de soutenir cette démarche de mobilité durable, il est proposé d'attribuer une subvention de 17 000 € au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or (montant de 20 000 € en 2013) ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 000 € au profit du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 38 - fonction 020 - opération n° OP02O2036.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.